

# L'industrie minière en Haïti: enjeux et réalités

## La relance du secteur minier en Haïti

Le sous-sol haïtien recèle des richesses qui pourraient valoir jusqu'à 20 milliards de dollars.<sup>1</sup> Le gouvernement haïtien et ses partenaires internationaux travaillent au développement du secteur minier, en dormance depuis le début des années 1980. La mise en valeur des ressources minières est l'une des priorités du gouvernement haïtien afin que les retombées économiques générées contribuent aux finances et à l'avancement du pays. Pour y parvenir, le gouvernement a entrepris une réforme de la loi minière en vigueur depuis 1976 et d'évaluer et de faire connaître aux investisseurs étrangers le potentiel minéralogique du pays.<sup>2</sup>

Le public haïtien a pris connaissance des travaux en cours suite à un travail d'enquête journalistique. La démarche du gouvernement haïtien a suscité des réactions des organisations de la société civile haïtienne engagées dans la défense des droits humains et du droit au développement. Les informations révélées dans la presse haïtienne ont eu des échos au niveau international et l'opposition au développement du secteur minier dans le contexte actuel est ainsi devenue un enjeu de solidarité internationale.

Le manque de transparence et d'information de la part de l'État fait craindre le pire pour les écosystèmes fragiles d'Haïti et pour les communautés dont la survie dépend de leurs terres, maintenant convoitées ou concédées à des entreprises étrangères. Le public haïtien n'a jamais été informé des changements importants que le gouvernement souhaite introduire dans la législation régissant le secteur minier et des enjeux que cela soulève, incluant les impacts environnementaux et sociaux.

Le secteur minier a connu une importante redynamisation depuis l'arrivée au pouvoir de Michel Martelly, en mai 2011. D'une part, il a personnellement mené des démarches auprès de ses homologues du Chili, de l'Équateur et de la Jamaïque afin d'obtenir des ententes bilatérales et de coopération dans le secteur minier.<sup>3</sup> D'autre part, son gouvernement a entamé la réforme de loi minière avec l'assistance de la Banque mondiale et émis des premiers permis d'exploitation minière à des sociétés canadiennes et américaines.

En décembre 2012, le Bureau des mines et de l'énergie a émis les premiers permis d'exploitation de ressources minières depuis l'adoption de la Loi minière en 1976. Deux permis d'exploitation pour les gisements auro cuprifères situés dans le département du Nord-Est ont été octroyés à la société montréalaise Ressources Majescor Inc. à travers sa filiale haïtienne Société Minière du Nord-

Est. Un troisième permis d'exploitation a été délivré à la même date à la société américaine VCS Mining Inc. pour l'exploitation d'un gisement d'or dans le département du Nord. La société américaine Newmont Mining Inc., deuxième producteur d'or mondial, détient 27 permis d'exploration et 19 permis de prospection.

L'octroi de ces permis d'exploitation a généré d'intenses débats, notamment parmi les membres du Sénat d'Haïti qui, en janvier 2013, a convoqué le directeur général du Bureau des mines et de l'énergie pour rappeler à celui-ci que toute convention d'exploitation minière doit être approuvée par le Parlement d'Haïti. En février 2013, le Sénat a adopté une résolution demandant au pouvoir exécutif de sursoir toute activité minière d'exploration et d'exploitation. Ce moratoire se maintient toujours en vigueur et a freiné l'élan des compagnies minières étrangères opérant en Haïti.

### Élaboration d'une nouvelle loi minière

Depuis mars 2013, le Centre de conseils techniques aux industries extractives de la Banque mondiale assiste le gouvernement haïtien dans la relance du secteur minier. Le projet d'*Assistance technique au dialogue minier en Haïti*, financé à hauteur de 650 000 dollars américains par un fonds fiduciaire du Centre de conseils, a comme objectifs la mise à jour du cadre légal et réglementaire du secteur minier en Haïti, la mise sur pied d'un cadastre des titres miniers, l'organisation du 1er Forum sur le développement minier et le renforcement des capacités des institutions étatiques dans l'élaboration de politiques et pour la conduction de négociation des conventions minières. Un groupe de travail formé de représentants de différentes instances gouvernementales et d'un consultant international engagé par la Banque mondiale a élaboré un avant-projet de loi minière présenté dans sa première version aux compagnies minières actives en Haïti. Depuis août 2014, une deuxième version de l'avant-projet de loi circule de manière non officielle. Le manque de transparence et de consultation de la population et des communautés susceptibles d'être affectées par les projets miniers a suscité de vives réactions des organisations de défense des droits humains et de l'environnement.

L'avant-projet de loi s'inscrit dans un contexte global de révision des codes miniers de différents pays où on met de l'avant la déréglementation et le retrait de la participation étatique. Le retrait de l'État implique un transfert des responsabilités vers les compagnies privées multinationales de l'industrie extractive, notamment en ce qui a trait au développement des communautés qui vivent autour ou près des mines.

L'avant-projet de loi proposé par le gouvernement haïtien est, avant tout, pensé et conçu pour satisfaire les investisseurs derrière les activités d'exploitation minière. Son orientation est purement commerciale, bien que les autorités soutiennent et voient dans ce texte la possibilité d'utiliser les ressources naturelles du sous-sol haïtien pour le développement social et économique du pays.

Un des changements fondamentaux dans l'élimination du système de conventions est que les projets miniers ne seront plus assujettis à leur adoption par le Parlement d'Haïti. Dans sa forme actuelle, le projet de loi prévoit que toute convention minière sera autorisée par le premier ministre sur proposition conjointe du ministère de l'Économie et des Finances et de l'Autorité minière nationale, après consultation des Commissions chargées du secteur minier des deux chambres du Parlement.

Alors que les impacts des projets miniers sur l'environnement sont un des enjeux majeurs autour desquels se mobilisent communautés et acteurs sociaux à travers le monde, les éléments de protection de l'environnement inclus dans l'avant-projet de loi minière en Haïti sont en deçà des normes internationales et nécessitent d'être développés et renforcés au sein de la loi elle-même et du règlement qui régira son application.

Face aux risques réels de catastrophes écologiques en Haïti, le développement du secteur minier doit être accompagné d'un cadre législatif rigoureux et d'un renforcement des capacités du ministère de l'Environnement et de l'Autorité minière nationale à exercer une supervision étroite sur l'efficacité des travaux d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux.

## **Mobilisation contre l'industrie minière en Haïti**

Des organisations de défense des droits humains et paysannes se mobilisent depuis quelques années contre le développement minier en Haïti. Cette opposition est alimentée par des réflexions portant sur les multiples dimensions de l'industrie extractive : le secteur minier comme moteur d'un développement durable et inclusif, la distribution des profits engendrés par les richesses naturelles de la nation, la transparence et la reddition de comptes de tous les acteurs du secteur minier, incluant le gouvernement, et, évidemment, les impacts négatifs sur l'environnement et la population qu'engendre inéluctablement l'exploitation minière.

Le Collectif Justice minière en Haïti (*Kolektif Jistis Min an Ayiti, KJM*) travaille à l'organisation des communautés pour la protection de leurs droits et de

l'environnement face à l'exploitation minière.<sup>4</sup> De plus, ses membres se mobilisent afin que le développement du nouveau code minier fasse l'objet de consultations publiques assurant ainsi la participation des communautés affectées par les projets miniers, ou susceptibles de l'être, et de la société en général.

Une des actions majeures du Collectif est d'informer les communautés sur les impacts négatifs directs et indirects de l'exploitation minière. Cette information n'étant pas nécessairement accessible aux communautés ou n'existant pas en langue créole, le Collectif a opté pour une approche directe dans le transfert de l'information à travers des réunions communautaires dans les zones affectées par les activités minières. Des discussions, des ateliers et des projections de vidéo ont été organisés pour sensibiliser la population à ses droits et aux impacts des activités minières.

De plus, le Collectif a soumis à la Banque mondiale une demande d'inspection du projet d'Assistance technique au dialogue minier en Haïti en janvier 2015. La demande d'inspection était motivée par l'appui donné par la Banque mondiale au Groupe de Travail du Gouvernement d'Haïti qui est responsable de la rédaction de l'avant-projet de loi sur l'exploitation minière en Haïti. Entre autres, la demande d'inspection du Collectif portait sur l'absence de consultations des organisations haïtiennes de la société civile et des communautés directement touchées par l'activité minière, la protection de l'environnement dans le contexte d'exploitation minière à ciel ouvert, et les droits fonciers, les réinstallations forcées des populations et l'accès aux terres agricoles.

La Banque mondiale a refusé d'enregistrer la plainte du Collectif et des communautés. Dans l'argumentaire de sa décision, le Panel chargé d'évaluer la plainte, soutient que les politiques et procédures opérationnelles de la Banque ne s'appliquent pas à l'assistance technique au dialogue minier en Haïti car celle-ci est financée dans le cadre d'un fonds fiduciaire exécuté par la Banque.

En mars 2015, le Collectif Justice minière en Haïti a obtenu une audience auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) portant sur l'accès à l'information de la part de l'État haïtien. Le Collectif a exprimé ses inquiétudes quant à la disposition de l'avant-projet de loi minière qui garantit la confidentialité des documents et informations d'intérêt public pour une période de dix ans, et au fait qu'Haïti ne dispose pas de loi d'accès à l'information. Or, dans le contexte du développement de l'industrie minière en Haïti, l'accès à l'information relative aux impacts environnementaux et sociaux, à l'utilisation des terres par les compagnies minières et à l'étendue des travaux envisagés aux différentes phases (exploration, exploitation et réhabilitation) revêt une importance majeure pour les communautés susceptibles d'être affectées et pour les organisations de la société civile qui désirent prendre part aux affaires publiques de l'État.

## L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE À L'ÉTRANGER: QUELLES PERSPECTIVES POUR HAÏTI?

Le Canada est un acteur de premier plan de l'industrie minière internationale et la plaque tournante du financement de cette industrie à l'échelle globale. En date d'octobre 2015, 1472 sociétés minières étaient enregistrées à la bourse de Toronto et avaient des intérêts dans plus de 5700 propriétés minières, dont 200 mines actives au Canada. Selon Ressources Canada, en 2014, les actifs miniers des sociétés canadiennes à l'étranger s'élevaient à 169,7 milliards de dollars. De plus, les investissements directs canadiens à l'étranger dans l'extraction minière ont atteint 69,03 milliards de dollars pour l'année 2014.<sup>5</sup> Ce secteur est le troisième en importance et représente 18 % du total des investissements canadiens directs à l'étranger.<sup>6</sup>

Des sociétés minières canadiennes sont actives dans 104 pays partout sur la planète.<sup>7</sup> La destination principale du capital minier canadien est l'Amérique latine et les Caraïbes, avec 45,8 milliards de dollars investis directement dans l'extraction minière au cours de l'année 2014, soit plus des deux tiers de tous les investissements directs canadiens dans ce secteur.

Des sociétés minières canadiennes sont présentes en Haïti depuis les années 1950 et demeurent très actives dans la prospection et la recherche. Eurasian Minerals, basé à Vancouver, a obtenu un permis d'exploitation en décembre 2012 pour le site de Grand Bois (département du Nord) et Ressources Majescor, basée à Montréal, détient 15% des parts dans la société haïtienne SOMINE qui possède un permis d'exploitation de l'or dans le département du Nord-Est. Toutefois, les projets d'exploitation sont actuellement en veilleuse suite au moratoire imposé par le Sénat d'Haïti.

Le gouvernement du Canada appuie activement l'industrie minière canadienne à l'étranger à travers une stratégie à quatre volets :

- ⊗ l'appui politique,
- ⊗ le soutien économique,
- ⊗ la négociation de traités bilatéraux ou régionaux de libre échange et sur les investissements privés,
- ⊗ et les partenariats avec l'industrie minière pour des activités de développement, notamment dans l'aire d'impact des mines et autour de la mise en œuvre de la politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) minières opérant à l'étranger.

En 2012, l'ACDI a versé une subvention de 10 millions de dollars au Centre de conseils techniques aux industries extractives de la Banque mondiale et c'est à

travers ce Centre que la Banque mondiale soutient la réforme légale du secteur minier en Haïti. Pour la période de 2009 à 2014, l'ACDI a contribué plus de 67 millions de dollars pour financer des projets dans le secteur du développement privé, ciblant, entre autres, la prospection et exploration des minerais, le sous-secteur des métaux et minerais précieux et des minerais industriels.

Haïti demeure un pays prioritaire pour le Canada, et compte tenu de l'importance de l'industrie minière canadienne à l'étranger, de sa présence soutenue en Haïti, il est donc prévisible que le gouvernement du Canada jouera dans un futur proche un rôle très actif dans ce domaine, tel qu'il le fait actuellement dans des pays où les sociétés minières canadiennes sont présentes. Dans la nouvelle stratégie pour l'engagement du Canada en Haïti de 2015 à 2020, le secteur minier est identifié comme un des moteurs du développement économique de ce pays. Cette approche a été confirmée par l'Ambassadeur du Canada en Haïti, qui, dans une allocution récente, souligne le soutien du gouvernement du Canada au développement du secteur de l'exploitation minière en Haïti.<sup>8</sup>

Compte tenu de l'importance des sociétés minières canadiennes sur la scène internationale, de leur intérêt démontré pour la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles en Haïti et des multiples appuis dont elles bénéficient de la part du gouvernement canadien, le Canada doit prendre une série de mesures afin de garantir le respect des normes internationales et les droits de la personne. De plus, l'absence de véritables mécanismes de contrôle fiscaux et environnementaux en Haïti ne garantit pas une exploitation des ressources de manière responsable, équitable, contribuant au développement du pays et à la réduction des inégalités et de la pauvreté.

Ces inquiétudes sont pleinement justifiées dans le contexte haïtien. Haïti fait face à la fragilité manifeste de son environnement, la faiblesse chronique en matière de protection des droits de la personne et le manque de capacités au sein de l'appareil étatique pour encadrer adéquatement des projets d'une si grande envergure. L'encadrement de ces projets dépasse largement les aspects purement techniques liés à la mise en valeur des ressources naturelles, ce sur quoi le gouvernement d'Haïti semble concentrer ses efforts jusqu'à maintenant.

Face à ce constat, la Concertation pour Haïti, fidèle à sa mission de sensibiliser le public, d'accompagner solidairement le peuple haïtien et de faire la promotion des droits humains et du développement solidaire, se mobilisera afin que le peuple haïtien et les communautés affectées par l'exploitation minière en particulier, puissent avoir accès à l'information nécessaire et prennent des décisions de manière libre et éclairée sur l'avenir des projets miniers dans leur pays.

A cette fin, la Concertation pour Haïti formule au gouvernement du Canada les recommandations suivantes :

1. Cesser l'orientation de l'aide au développement international et des services diplomatiques vers la promotion de l'extraction de ressources minières à l'étranger en général et en Haïti en particulier.
2. Renforcer des institutions haïtiennes en matière d'évaluation et de suivi d'impacts liés aux activités extractives, notamment les impacts environnementaux et sociaux.
3. Promouvoir et soutenir le gouvernement d'Haïti dans l'élaboration d'une loi d'accès à l'information en accord avec ses obligations en matière du droit international relatif aux droits de l'homme.
4. Promouvoir et défendre les droits des personnes ainsi que le droit à l'environnement des populations susceptibles d'être affectées par l'industrie minière en Haïti, notamment à travers l'assistance et la coopération internationale, en vue d'assurer le plein exercice des droits économiques et sociaux de la population haïtienne.
5. Promouvoir et soutenir le gouvernement d'Haïti dans la mise sur pied de mécanismes de consultation relatifs à l'industrie minière, inclusifs et adaptés au contexte haïtien.
6. Soutenir, à travers l'assistance et la coopération bilatérale, le développement et la mise en œuvre d'un plan effectif en matière de protection et de restauration de l'environnement en Haïti.
7. Promouvoir auprès du gouvernement d'Haïti l'adoption de normes de protection environnementale et sociale en accord avec les standards internationaux les plus élevés et leur inclusion dans le code minier en cours de développement.
8. Proposer au gouvernement d'Haïti des mesures de fiscalité et de perception des redevances issues de l'activité minière qui soutiennent effectivement le développement du pays et des communautés locales.
9. Assurer la reddition de compte des entreprises canadiennes opérant à l'étranger et lever les entraves juridiques existantes afin de permettre aux populations lésées par l'action des minières canadiennes dans les pays hôtes d'entamer des poursuites en justice au Canada.
10. Soutenir le Conseil des droits de l'homme des Nations unies dans l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant pour régler, dans le cadre du droit international des droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et autres entreprises (Résolution A/HRC/26/L.22/Rev.1 du 25 juin 2014).

## Notes

---

- <sup>1</sup> Ayiti Kale Je, (31 mai 2012). « Ruée vers l'or en Haïti. Qui va s'enrichir? Ki yès k ap vin rich? ». Repéré au <http://goo.gl/di6SuK>.
- <sup>2</sup> Le gouvernement d'Haïti a entrepris, en même temps, une démarche identique en ce qui a trait aux ressources énergétiques du pays (pétrole et gaz). Des concessions d'exploration pétrolière et gazière ont été données à des compagnies nationales et étrangères.
- <sup>3</sup> Présentation de Ludner Remarais au 1<sup>er</sup> Forum Minier d'Haïti, 2-3 Juin 2013. « Vers un développement du secteur minier en Haïti. Actions menées par la Présidence et le gouvernement haïtiens en vue de la relance du secteur minier métallique ». Repéré au <http://goo.gl/yd303a>.
- <sup>4</sup> Au sein du Collectif on trouve la Plateforme d'organisations haïtiennes des droits de l'homme (POHDH), la Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif (PAPDA), le Défenseur des opprimés-opprimés (DOP), le Mouvement démocratique populaire (MODEP), Tèt kole ti peyizan (Union des petits paysans haïtiens) et Batay Ouvriye (Bataille ouvrière, organisation syndicale). Des dizaines d'autres organisations issues des communautés situées dans les zones touchées par les projets miniers se sont également associées au Collectif.
- <sup>5</sup> Les investissements directs dans les activités de soutien à l'extraction minière et extraction de pétrole et de gaz représentent une valeur additionnelle de 30,5 G\$ en investissements directs canadiens à l'étranger. Les données de cette rubrique sont groupées et ne permettent pas de distinguer entre l'industrie minière, pétrolière et gazière.
- <sup>6</sup> Statistique Canada, Tableau 376-0052 - Bilan des investissements internationaux, investissements directs canadiens à l'étranger et investissements directs étrangers au Canada, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et la région, 2015. Repéré au <http://goo.gl/VJueJy>.
- <sup>7</sup> Ressources naturelles Canada, *Actifs miniers canadiens (AMC) selon le pays et la région, en 2013 et en 2014*. Repéré au <https://goo.gl/W7QygB>.
- <sup>8</sup> Haïti Libre, (14 novembre 2015), *Haïti-Canada : Plaidoyer pour l'unification d'Haïti avec sa diaspora*. Repéré au <http://goo.gl/zmve3b>.